

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 septembre 2022

n° 143-22

**Objet :** *RD - Approbation de l'avenant n° 3 au marché F20032 relatif aux travaux de rénovation de la conduite d'adduction des Chaudannes et des réseaux de distribution d'eau potable sur les communes de Jarsy, Ecole, La Compôte et du Châtelard*

- date de convocation le 20 septembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 36

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
<b>Cognin</b>	Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou

- conseillers excusés : 11

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Corinne Charles - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 26 septembre 2022

délibération n° 143-22

objet **RD - Approbation de l'avenant n° 3 au marché F20032 relatif aux travaux de rénovation de la conduite d'adduction des Chaudannes et des réseaux de distribution d'eau potable sur les communes de Jarsy, Ecole, La Compôte et du Châtelard**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché concernant les travaux de rénovation de la conduite d'adduction des Chaudannes et des réseaux de distribution d'eau potable sur les communes de Jarsy, Ecole, La Compôte et du Châtelard, a été confié au groupement d'entreprises Mithieux TP / Bouvier-Rolland / Duperier Pierre et Fils / Midali Frères.

Les travaux consistent à poser 6 235 m de conduite en fonte Dn 250 mm, depuis une chambre de régulation au hameau de Carlet sur la commune de Jarsy jusqu'au réseau d'eau potable de la commune du Châtelard au hameau du Vieux Bourg.

Le marché est composé d'une tranche ferme et deux tranches optionnelles, pour un montant total initial de 1 690 024 € HT :

- tranche ferme : 2 310 m de conduite en fonte Dn 250 mm, et 300 m de conduite en fonte Dn 80 mm avec reprise des branchements particuliers,
- tranche optionnelle 1 : 1 925 m de conduite en fonte Dn 250 mm, et 500 m de conduite en fonte Dn 100 mm avec reprise des branchements particuliers,
- tranche optionnelle 2 : 2 000 m de conduite en fonte Dn 250 mm, et 700 m de conduite en fonte Dn 100 mm avec reprise des branchements particuliers.

Les trois tranches ont été activées, pour un montant total de 1 690 024 € HT :

- tranche ferme : 615 852,50 € HT,
- tranche optionnelle 1 : 543 702,50 € HT,
- tranche optionnelle 2 : 530 469,00 € HT.

Un premier avenant a été conclu dans le cadre de la tranche ferme. En effet, des études complémentaires de géotechnique et de dimensionnement de la structure métallique pour le passage de la conduite d'adduction en Dn 250 mm au-dessus du ruisseau de Chérel sur la commune de Jarsy, avaient mis en évidence la nécessité de redimensionner l'ouvrage prévu au cahier des clauses techniques particulières.

Toujours dans le cadre de la tranche ferme, un deuxième avenant s'est avéré nécessaire. 162 mètres linéaires supplémentaires de canalisation d'eau potable ont dû être réalisés par rapport à ce que prévoyait le marché initial, en raison d'une adaptation nécessaire du tracé des conduites. De plus, du fait de l'abandon du réseau existant sous domaine privé, certains branchements d'eau potable ont dû être repris dans leur intégralité.

Il convient de conclure un troisième avenant pour acter :

- l'adaptation technique de l'encorbellement de la canalisation d'eau potable au pont d'Escorchevel, pour répondre aux prescriptions spécifiques du service ouvrages d'art du Département,
- la reprise d'un linéaire de branchement supérieur à celui initialement estimé,
- une modification de l'implantation de la conduite d'adduction pour favoriser le passage en accotement en accord avec le gestionnaire de voirie, dans le but de limiter l'impact des travaux.

Ces modifications ont généré une plus-value de 83 723,12 € HT correspondant aux travaux supplémentaires, et une moins-value de 60 682,28 € HT correspondant à l'optimisation du projet.

L'avenant n° 3 s'élève ainsi à 23 040,84 € HT, soit une augmentation de 4,34 % environ du montant de la tranche optionnelle 2.

Le nouveau montant du marché s'élève à 1 814 999,64 € HT, soit un pourcentage d'augmentation du marché tous avenants confondus de 7,4 %.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

**Vu** la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

**Vu** le marché F20032,

**Vu** l'avis de la commission d'appel d'offres du 8 septembre 2022,

***Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Pierre Duperier ne prenant pas part au vote) :***

**Article 1 :** **approuve** l'avenant n° 3 au marché F20032,

**Article 2 :** **autoriser** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents à intervenir,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **143-22**

Objet de l'acte : **RD - Approbation de l'avenant n° 3 au marché F20032 relatif aux travaux de rénovation de la conduite d'adduction des Chaudannes et des réseaux de distribution d'eau potable sur les communes de Jarsy, Ecole, La Compôte et du Châtelard**

Thème Préfecture : **1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires**

Date de l'acte : **29 septembre 2022**

Annexe(s) : **Annexe avenant 3 marché F20032, Avenant 3 au marché F20032**

Identifiant de télétransmission : **073-200069110-20220929-lmc1H28058H1-DE**

Identifiant unique de l'acte : **lmc1H28058H1**

Date de transmission en Préfecture : **29 septembre 2022**

Date de réception en Préfecture : **29 septembre 2022**

Publication : **jeudi 29 septembre 2022**